

SÉANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et trois, du mois de mai, à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil municipal de la commune proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme M-France BEAUDOUIN, Maire sortant

MM les Conseillers municipaux :

CAPPA Vanessa, HALBOURG Éric, SOURINTHA Florence, LIENAFI Dominique,
FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick,
DELAUNE CAUVIN Astrid, GUITTET Arnaud, MONTIER Nadine, BIARD Christophe,
PETIT Yves, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : néant

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire et des Adjointes lors de sa première réunion organisée conformément au premier alinéa du III de l'article 19 de la loi du 23 mars 2020 même si des vacances se produisent après ce premier tour. Compte tenu du décès M. HAMOUIS Patrick élu conseiller municipal le 15 mars 2020, décédé le 22 avril 2020, avant l'élection du Maire et des Adjointes, ce nouveau Conseil Municipal aura 14 membres au lieu de 15.

La présente réunion et les prochaines seront donc autorisées à 14 conseillers dans ces conditions.

Madame le Maire, demande aux Conseillers municipaux, de respecter une minute de silence suite au décès de M. Patrick HAMOUIS, le quinzième conseiller élu.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer Mesdames et Messieurs : CAPPA Vanessa, HALBOURG Éric, SOURINTHA Florence, LIENAFI Dominique, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick, DELAUNE CAUVIN Astrid, GUITTET Arnaud, MONTIER Nadine, BIARD Christophe, PETIT Yves, RENOULT Jean-Luc dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Monsieur Yves PETIT, conseiller le plus âgé a pris la présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le Président a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs :
Mme SOURINTHA Florence et M. FOULON Nicolas
Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un maire.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom a remis sous pli fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
a déduire : bulletins blancs/nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	08

a obtenu :

M. HALBOURG Éric quatorze VOIX

M. HALBOURG Éric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

M. HALBOURG Éric élu maire, prend la présidence de la séance.

sur proposition du maire, les Membres du Conseil à la majorité des votes, fixent à trois le nombre des Adjointes à élire.

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 1^{er} Adjoint.

le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
a déduire : bulletins blancs/nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	14

Majorité absolue..... 08

1^{er} tour de scrutin

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a obtenu :

M. PETIT Yves : quatorze VOIX

M. PETIT Yves ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint

Election du 2^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
a déduire : bulletins blancs/nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	00

reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	14
--	----

Majorité absolue..... 08

1^{er} tour de scrutin

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a obtenu :

M. GUITTET Arnaud : quatorze VOIX

M. GUITTET Arnaud ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint.

Election du 3^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 3^{ème} Adjoint.

le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
a déduire : bulletins blancs/nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	01

reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	13
--	----

Majorité absolue..... 08

1^{er} tour de scrutin

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a obtenu :

Mme DELAUNE CAUVIN Astrid : treize VOIX

Mme DELAUNE CAUVIN Astrid ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} Adjoint.

M. HALBOURG Éric a déclaré installés :

M. PETIT Yves 1^{er} Adjoint, M. GUITTET Arnaud 2^{ème} Adjoint et Mme CAUVIN DELAUNE Astrid 3^{ème} Adjoint.

Observations et réclamations : NEANT

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 19h28.

Ont signé les Membres présents :

le Doyen du Conseil

la Secrétaire

le Maire

les Membres du Conseil